



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MARS 2019**

Le **JEUDI 7 MARS 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1er mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Robin DAVID à William GUILLARD, Patrick GIRAUD à Vincent SGARLATA

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE, Franck LEBRET, Amandine TAVARES GOMES, Béatrice TASSERY, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

**CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA SALLE MUNICIPALE JACQUES PREVERT
PAR HYDRE EN SCENE - CM/19/011**

A la majorité (par 13 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions), le Conseil municipal accepte le changement de nom de la salle municipale Jacques Prévert par la salle municipale « Hyde en Scène ».

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 13 contre: 5 abstention(s): 4 non votant(s) : 0

DEMANDE DE LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS POUR LA VILLE DU TRAIT AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) DE NORMANDIE - CM/19/012

A l'unanimité, le Conseil municipal abroge et remplace la délibération n° CM/17/054 en date du 23 mai 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de licences d'entrepreneur de spectacles de catégorie 1 et 3 auprès de la DRAC de Normandie.

PRECISE que cette demande de licence sera déposée au nom de Monsieur Henri WATTIEZ, Directeur Général des Services.

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires et relatifs à cette demande de licence d'entrepreneur de spectacles.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES ETEINTES - CM/19/013

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 16.25 €.

Exercice concerné	Montant
2016	16.25 €
Total	16.25 €

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

VOTE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 - CM/19/014

A la majorité (par 17 voix pour et 0 voix contre ; abstentions : 5), le Conseil municipal, après présentation du rapport d'orientation budgétaire en Commission Finances le 25 février 2019.

ATTESTE que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 7 mars 2019 conformément à la réglementation en vigueur et que le rapport d'orientation budgétaire a été transmis aux membres du Conseil Municipal avant la séance.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 17 contre: 0 abstention(s): 5 non votant(s) : 0

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION DES JARDINS OUVRIERS DU TRAIT (AJOT) - CM/19/015

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle à l'Association des Jardins Ouvriers du Trait d'un montant de 980,00 €.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA VILLE DE LE TRAIT - CM/19/016

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'adopter les modifications du tableau des emplois global mis à jour au regard des modifications ci-dessous :

Les décrets n° 2017-901 et 2017-902 du 9 mai 2017 ont précisé la nouvelle structure de carrière des personnels sociaux (assistants territoriaux socio-éducatifs (ASE) et éducateurs territoriaux de jeunes enfants (EJE)) et ont fixé les modalités de reclassement des agents concernés dans les nouveaux cadres d'emplois de catégorie A, avec un effet à compter du 1er février 2019.

Ces grades étaient jusqu'à cette date adossés à la catégorie B.

Désormais, au sein de la catégorie A :

- les ASE et EJE sont reclassés en ASE et EJE de seconde classe
- les ASE et EJE principaux sont reclassés en ASE et EJE de première classe
- un grade de classe exceptionnelle est créé

Un seul emploi d'assistant territorial socio-éducatif figure au tableau des emplois de la Ville.

Il y a donc lieu de supprimer l'emploi en catégorie B, et de le créer en catégorie A, en tant qu'assistant socio-éducatif de seconde classe.

filière sociale				
catégorie	emploi concerné	modification du tableau des emplois	total des emplois de ce grade à l'effectif de la Ville	Temps de travail
B	assistant territorial socio-éducatif	-1	0	Temps complet
A	assistant socio-éducatif 2ème classe	+1	1	Temps complet
total du cadre d'emploi des Assistants socio-éducatifs : 1				

Par ailleurs, un poste de Technicien territorial figure au tableau des emplois, en charge de l'Informatique.

Ce poste était vacant depuis août 2018.

Au terme de la procédure de recrutement, l'Autorité Territoriale a décidé de recruter un candidat titulaire de la Fonction Publique Territoriale, ayant le grade de Technicien principal de 1^{ère} classe.

Il y a donc lieu de modifier le tableau des emplois en conséquence :

filière Technique				
catégorie	emploi concerné	modification du tableau des emplois	total des emplois de ce grade à l'effectif de la Ville	Temps de travail
B	technicien territorial	-1	1	Temps complet
B	technicien principal 1ère classe	+1	2	Temps complet
total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 3				

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

APPROBATION DU PLAN DE FORMATION 2019 - CM/19/017

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de valider la mise en œuvre du Plan de Formation 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de formation et bulletins d'inscription et tous les actes se rapportant à la réalisation de ces formations.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTIONS ANNUELLES DE FORMATION DANS LE CADRE D'UN CHANTIER ECOLE AVEC L'IME ESSOR - CM/19/018

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention de partenariat relative à une prestation de service d'entretien de nettoyage des locaux de plusieurs bâtiments dans le cadre d'un chantier école pour la ville du Trait.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 21 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDEO-PROTECTION - CM/19/019

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de déploiement d'un dispositif de vidéo-protection sur certains sites identifiés de la ville auprès des services de la préfecture et lui donne pouvoir pour solliciter la subvention auprès du FIPD ainsi que du Département de la Seine Maritime.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES - CM/19/020

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver le plan de financement et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter le Fonds de concours auprès de la Métropole Rouen Normandie.

S'ENGAGE dès notification de l'accord du Fonds de concours à procéder à la réalisation des travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Fait au Trait le 11 mars 2019

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**



